

# COMMISSION DEONTOLOGIE JOURNALISTES

## 11 DECEMBRE 2019

### FAKE ?

**FAKE : trucage, contrefaçon, fraude... C'est le sens de cet anglicisme.**

Et en sortant des commissions de déontologie de France Télévisions, les journalistes représentants syndicaux peuvent s'interroger si, parfois, on ne flirte pas avec une « Fake déontologie ».

Ainsi, à lire les questions posées par les journalistes présents ce 11 décembre, on se dit que oui, elles sont sensées, et oui, elles reflètent les difficultés, les interrogations rencontrées au quotidien dans les rédactions.

A entendre les réponses de la direction, on s'interroge sur les moyens existants pour garantir le respect de la déontologie.

De Chartes en consultations citoyennes, en passant par le web ou l'engagement politique, France Télévisions tient des discours et affiche des intentions louables. Mais tout cela, n'est-ce pas du « fake », quand on observe les réalités et les moyens à disposition ? Vu de Paris, on fait peut-être ce qu'il faut... Mais à l'arrivée... On est loin du compte.

Ainsi, la direction présente lors de cette commission une **Charte d'utilisation des réseaux sociaux**, déjà en œuvre à France Info, et qui sera étendue à l'ensemble des rédactions de France Télévisions.

Une charte qui constituera la référence pour toutes les publications de FTV et Radio France. Le principe de ces « règles de bonne conduite » sur le web ? Les salariés doivent avoir la même prudence et la même exigence que pour une expression sur l'Antenne, lorsqu'ils écrivent et publient sur leurs comptes personnels.

*Ne touche t'on pas, là, aux limites du "tous contributeurs"? Tout journaliste se doit d'être prudent et exigeant, quel que soit le support sur lequel il travaille. C'est un principe de base du journalisme, qui recherche une info, la vérifie, la recoupe avant de la publier. La direction, en laissant croire que le numérique permet à tous d'être, quelque part, journaliste, n'a t'elle pas créé elle-même un problème, qu'elle veut régler maintenant en édictant des règles qui sont pourtant les fondements du journalisme?*

Les rédacteurs en chef sont les garants de ces principes (c'est quand même un peu leur job, faut-il le rappeler ?) et pourront au besoin rappeler à l'ordre tout contrevenant.

A noter : la Charte inclut un volet « prévention du cyber-harcèlement », afin d'accompagner tout salarié jusqu'au dépôt de plainte à la police si besoin.

La Cfdt questionne aussi la direction sur l'écriture d'articles journalistiques pour le Web par des contributeurs non journaliste en Région : les Internautes peuvent-ils différencier les contenus journalistiques de ceux qui ne le sont pas ?

Pour la direction du numérique, « tout ce qui est écrit n'est pas du journalisme ». Par ailleurs, elle affirme que les documentalistes en région ont suivi une formation et que la caravane du numérique a fait le tour des régions.

La Cfdt demande qu'une **vraie formation journalistique** soit dispensée à ceux qui souhaitent écrire des articles sur nos sites.

*La lutte contre les « Fake news » ou contre l'effacement de la frontière entre information et communication, information et divertissement, passe aussi par là !*

Selon la direction, les journalistes de FTV qui publient sur des réseaux sociaux en mode « public », y compris depuis leurs comptes personnels représentant l'entreprise, doivent se garder d'exprimer leurs opinions : ils « engagent l'image de France Télévisions quand ils s'expriment sur leurs comptes personnels », nous dit la Direction. La charte s'appliquerait donc aussi aux comportements privés des journalistes de FTV. Très intrusif !...

Même si FTV se défend d'empiéter sur les libertés individuelles et le droit d'expression de ses salariés, c'est l'intérêt de l'entreprise qui est mis en avant et l'« obligation de neutralité du service public ».

*Des opinions autocensurées ? Qu'est-ce qu'une opinion ? Quelle est la limite entre une opinion personnelle « acceptable » pour l'entreprise, et une opinion qui engage FTV ? Faute d'avoir le texte sous les yeux, les représentants syndicaux s'interrogent sur ces notions sujettes à interprétation. Et sur le flou entretenu sur les contenus d'information et ceux qui les produisent pour le web.*

Autre sujet d'actualité qui laisse perplexe les représentants des journalistes : à l'approche de la campagne électorale pour les municipales, la direction a diffusé des **consignes concernant les journalistes candidats** (mais pas les rédacteurs en chef... ah bon ?). La commission s'est donc penchée aussi sur ces consignes.

La Cfdt en a profité pour remonter des situations de salariés qui, en Polynésie par exemple, exercent d'ores et déjà un mandat, ou dont l'engagement politique est connu. Les journalistes considèrent que la crédibilité de leur antenne peut en souffrir ; la Direction dit gérer ces situations au cas par cas et précise que certains journalistes demandent eux-mêmes à être mis « en retrait » de l'antenne voire posent des congés pendant la période de campagne électorale.

*Donc : du cas par cas, les encadrements des rédactions peuvent continuer à travailler normalement alors qu'ils sont les garants éditoriaux des contenus, mais une note contraignante est diffusée quand même ?*

*Est-ce bien cohérent ?*

Un sujet qui fâche, **le manque de moyens qui est préjudiciable à la qualité de l'information.**

A partir des situations de France3 Côte d'Azur et de Polynésie, la Cfdt alerte sur le risque de dérives déontologiques induit par l'exigence de « productivité ». En d'autres termes : il faut alimenter les tuyaux, faire plus avec moins.

Dans le cas du réseau régional, les Antennes doivent « fournir » tous les jours 14 minutes de plus, depuis la rentrée. Sans moyens supplémentaires. Voire avec moins de moyens.

La Cfdt constate que le manque temps accordé à la recherche et la vérification des informations nuit à la qualité et à la diversité de l'information des JT : les journalistes, coincés par l'injonction contradictoire (fabriquer plus à moyens constants ou à moyens réduits), et pour ne pas prendre de risque, zappent les sujets complexes au profit de reportages « légers », « tendance », « air du temps ». Exit les dossiers, bonjour le sujet « météo », le « stand up », le plan séquence dans la longueur et le micro trottoir !

Mais la Direction a la réponse : en 2020 ces nouveaux créneaux serviront à accompagner les élections municipales. Ce qui diversifiera l'offre régionale.

Réponse qui ne rassure personne : la Cfdt s'inquiète d'autant plus de ne pouvoir assurer ces sujets « municipales » extrêmement sensibles !

En Outre-Mer, le manque de moyens et l'utilisation d'éléments constituant le programme radio-filmé pose problème également : ces éléments ne sont pas systématiquement validés éditorialement, faute de temps ; l'antenne s'expose à des erreurs, ce qui peut la discréditer aux yeux du public.

Mais la Direction botte en touche... En renvoyant cette question d'organisation aux instances locales.

Une commission déontologie qui nous laisse perplexe. Ainsi, après la commission déontologique extraordinaire du 18 novembre dernier portant sur les « couacs » de **l'affaire Dupont de Ligonès**, la Direction nous informe qu'elle a travaillé sur un rappel de 10 règles de base du journalisme. Ce Mémento sera envoyé aux rédacteurs en chef, qui devront à leur tour le communiquer aux journalistes.

Ces règles s'étendent à de nombreuses situations.

Par exemple : utilisation du conditionnel quand la situation est évolutive, citation de la source (selon la Police, selon la Préfecture), parler d'attaque (et non d' « attentat ») tant que le parquet antiterroriste n'a pas été saisi... ou encore s'abstenir en cas de doute sur une information.

*Là encore, c'est étonnant. Il faut donc rappeler aux journalistes professionnels de France Télévisions, des règles de base qui devraient être connues de tous les détenteurs d'une carte de presse ?! Certes, pourquoi pas. Mais ne devrait-on pas s'interroger sur les mécanismes qui nous ont amenés à dériver, dans cette affaire ? Sur le suivisme des chaînes info, sur les moyens de vérification de l'info, sur la lutte contre les « fake news », sur le décryptage qui est parait-il la nouvelle marque de fabrique de l'info de service public ?*

La Cfdt pose donc la question des actions menées par FTV contre les "Fake news". Par exemple, la plateforme "mediasetcitoyens.com". Et s'étonne que les journalistes n'aient pas été informés de l'implication de FTV dans ce dispositif externe d'échanges sur les Fake News, un dispositif regroupant plusieurs médias autour d'un prestataire externe. La plateforme permet aux internautes de poser des questions aux journalistes des médias partenaires... Mais pour FTV, qui sont les journalistes intervenants sur la plateforme ?

Ah oui... On a oublié de nous informer et de nous impliquer. La direction regrette donc ce raté et précise qu'elle aurait au contraire souhaité communiquer largement sur ce travail collaboratif.

C'est Pascal Doucet-Bon, le directeur délégué de l'information de France Télévisions, himself en personne qui représente FTV. Il sollicite ponctuellement d'autres responsables de l'information ou des programmes sur des sujets pointus.

*Il n'empêche que nous aimerions quand même connaître la teneur des questions des internautes sur notre travail, et les réponses apportées par FTV via cette plateforme. Ca nous concerne quand même un peu...*

Pour cette réunion, la direction était représentée par les « décideurs » de l'info :

- Pascal Doucet-Bon : Président de la Commission et directeur délégué de l'information de France Télévisions
- Yannick Letranchant : Directeur de l'information de France Télévisions
- Alexandre Kara : Directeur de la rédaction télé de France Info



- Frédérique-Marie Lamouret : Directrice de la stratégie numérique de France 3
- Sophie Guillin : Directrice de l'information régionale de France 3
- Alain Rodaix : Directeur de l'information Outre-Mer
- Célia Mériguet : Directrice numérique de France Info
- Christophe Tortora : Directeur de la rédaction nationale de France Télévisions

La CFDT était représentée par Heidi Yeng Kow, Polynésie ; Laurence Collet, F3 Antibes ; Brun Espalieu, F3 Lille.

*Paris, le 19 décembre 2019.*

Nos Délégués Syndicaux Centraux

**Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

